

**Déclaration de M. Thomas Lambert, Ministre Conseiller, Chargé d'affaires AI de la  
Belgique auprès des Nations Unies**

**Conseil de Sécurité – 6216ème Séance**

**11 novembre 2009**

Monsieur le Président,

Ma délégation souscrit pleinement à la Déclaration prononcée par la Suède au nom de l'Union Européenne. Nous souhaiterions y ajouter quelques considérations afin de mettre en avant notre soutien national à ce sujet qui nous tient particulièrement à cœur.

La Belgique se réjouit de l'adoption récente par le Conseil de Sécurité des résolutions 1882, 1888 et 1889. Nous estimons que ces résolutions démontrent une volonté politique accrue de réduire l'impact désastreux des conflits armés sur les civils. La Belgique souhaite également exprimer à ce sujet son appréciation au Conseil des Droits de l'Homme pour l'adoption, en octobre dernier, de la résolution sur la protection des droits de l'homme des civils dans les conflits armés.

La Belgique considère que la résolution adoptée aujourd'hui constitue une étape importante dans le processus que le Conseil de Sécurité a entamé il y a 10 ans en mettant à son agenda la protection des civils dans les conflits armés.

M. le Président,

S'il est indéniable que des progrès significatifs ont été accomplis par les Nations Unies en matière de protection des civils au cours des dix dernières années, force est de constater que les civils restent à ce jour les premières victimes de ces conflits. Il nous reste dès lors énormément à faire en la matière.

La Belgique espère que la résolution adoptée aujourd'hui permettra un véritable renforcement de la partie 'protection des civils' du mandat des missions de maintien de la paix et la mise en œuvre de ce mandat sur le terrain. Le rapport récemment publié par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Département des opérations de maintien de la paix constitue un outil valable pour contribuer à cet objectif.

La Belgique accorde également beaucoup d'importance à la sûreté, la sécurité et la liberté de mouvement du personnel humanitaire et nous apprécions particulièrement que cet aspect de la protection des civils soit plus amplement élaboré dans la résolution présentée aujourd'hui.

Un autre facteur indispensable à la protection des civils est celui de la lutte contre l'impunité. Il s'agit ici d'un défi qui doit être relevé tant sur le plan national qu'international et la Belgique souligne le rôle essentiel de la Cour Pénale Internationale dans ce domaine.

Enfin, M. le Président, je ne saurais terminer sans rappeler l'importance pour la Belgique du principe de la responsabilité de protéger auquel l'Assemblée Générale vient de réitérer son soutien et qui vise à protéger les civils contre les crimes les plus graves : le génocide, les crimes de guerre, la purification ethnique et les crimes contre l'humanité.

Je vous remercie, Monsieur le Président.